

FICHE DE POSTE

INTITULÉ DU POSTE : GARDIEN-BRIGADIER MAÎTRE-CHIEN DE POLICE MUNICIPALE
FILIERE : SECURITE CATÉGORIE : C - TITULAIRE DUREE : TEMPS PLEIN 100%
POSITIONNEMENT HIÉRARCHIQUE : DIRECTION GÉNÉRALE : Direction Générale des Services, DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, sous l'autorité du Chef de Service

La ville de Gap souhaite mettre en place une brigade cynophile et recherche, par voie de mutation un agent formé et qualifié "maître-chien" ou, un agent en capacité de suivre la formation préalable correspondant à la spécialité cynophile. La ville se dotera pour sa brigade d'un chien de race berger belge malinois qui devra être dressé et sociabilisé. Une convention sera signée entre la mairie et le maître-chien, pour définir les conditions d'hébergement notamment, ce qui permettra à l'agent de garder un lien avec l'animal en dehors du service.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : Mairie de Gap, 3 rue Colonel Roux 05007 Gap.

Travail en équipe : oui

Composition hiérarchique du service : 1 chef de service, 1 adjoint, deux équipes composées chacune d'un chef d'équipe, d'un adjoint et d'agents. Soit un total de 20 policiers municipaux.
Le maître-chien et son chien seront rattachés à une équipe en fonction des nécessités de service

SPÉCIFICITÉ DU POSTE

Horaires : 35h hebdomadaire
Durée : 100%

AMPLITUDE HORAIRE : principalement de 13h à 20h00 du lundi au vendredi et le samedi par roulement.
Possibilité d'effectuer les horaires de 7h à 14h.
Horaires évolutifs en fonction des manifestations, notamment en soirée

Travail sur des week end / jours fériés / en soirée en semaine, en fonction des manifestations programmées

Permis obligatoire : Permis B exigé.

Pratique du vélo et motocyclette 125 cm3 (si formation)

RÉMUNÉRATION

Régime indemnitaire statutaire

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

La brigade cynophile, avec son rôle de prévention et de dissuasion, sera chargée d'exécuter, dans la limite de ses attributions et sous son autorité, les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci lui confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

ACTIVITÉS/TÂCHES RELATIVES AU POSTE

ACTIVITES GENERALES :

- Constatation des infractions à la loi pénale.
- Surveillance et application des arrêtés du Maire.
- Surveillance et application de toutes les infractions relatives au code de la route (routières et stationnements)
- Surveillance et application de toutes les infractions relatives à l'inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt imposé par un feu rouge, en fonction des caméras du système de vidéoprotection installées sur certains feux tricolores.
- Renseignement des usagers des voies publiques.
- Repérage et signalement de tout dysfonctionnement.
- Surveillances des bâtiments communaux et des écoles.
- Participation à l'encadrement de certaines manifestations et cérémonies et à la mise en place des dispositifs de sûreté.
- Assurer l'accueil du public de manière ponctuelle.
- Observer et exploiter les images de vidéoprotection au centre de supervision urbain de manière ponctuelle.

ACTIVITÉS DU MAÎTRE-CHIEN

- Suivre les formations d'entraînement périodiques.
- Prendre soin de l'animal, effectuer les visites chez le vétérinaire.
- Patrouille pedestre en centre ville, et véhiculée, avec les agents de la brigade et assure les différentes missions quotidiennes ou ponctuelles liées aux manifestations.
- Protection des policiers municipaux lors de leurs interventions et médiation avec la population.
- Des vacations de soirées seront peut-être à privilégier en fonction des missions demandées, notamment lors de manifestations culturelles, récréatives et sportives.
- Liste non exhaustive.

RELATIONS DE TRAVAIL

Relations internes : Entretenir de bonnes relations avec les agents et avec l'ensemble des membres de la direction

Relations externes : Contact direct avec la population et avec les différents partenaires

COMPÉTENCES/APTITUDES

Savoir

Application et contrôle du respect des pouvoirs de police du maire sur son territoire.

Se tenir à jour des différents textes de lois et règlements

Aptitude au service public.

Savoir faire

Connaissance des textes liés à la brigade cynophile

Aptitude au dressage de chien

Aptitude à la gestion de conflits et de médiation.

Savoir être

Accepter les contraintes liées à cette spécialité

Bonne présentation et élocution, autonomie, bonne qualité relationnelle.

Esprit d'équipe, analyse et rigueur.

Respect et application des règlements.

Respecter les directives reçues

Discrétion.

Maîtrise de soi et loyauté

Adaptabilité

CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DU POSTE

Risques liés au poste :

Risque routier, risque agression, risque de morsure

Pénibilité au poste :

Exposition aux intempéries, déplacements à pied de durée prolongée et le port de matériel nécessaire aux missions.

MOYENS MATÉRIELS

Matériels, moyens nécessaires pour l'agent : bureautiques et informatiques, véhicules, armement D, B (PSA et PIE si port d'arme) ; moyens de communication par radio et téléphone portable, PVe et caméra-piéton, matériel de formation d'entraînement avec le chien (harnais, laisse, muselière ...)

Tenue de service et/ou équipements de protection individuelle (EPI) : Tenue de service général, port du gilet pare-balles, gilet jaune de haute visibilité, gants de protection anti-coupure et chaussures d'intervention.

FORMATIONS

Possibilité d'inscription à des formations CNFPT en plus des formations continues obligatoires.

Suivre les formations d'entraînement périodiques à la spécialité cynophile

CONDITIONS D'ACCÈS

Par voie de mutation, de concours, détachement, d'agrément pour un recrutement via la procédure L-41392.

Réussite à la formation préalable correspondant à la spécialité cynophile souhaitée.

Date de clôture des candidatures : 31/10/2026

Poste à pourvoir au plus tôt

Lettre de motivation et CV sont à adresser à Monsieur le Maire, Ville de Gap,

Direction des Ressources Humaines, CAMPUS DES TROIS FONTAINES, 2 ANCIENNE ROUTE DE VEYNES

BP 92 - 05007 GAP Cedex

www.ville-gap.fr ou directement sur recrutement@ville-gap.fr